

COMMUNE DE NIDERVILLER

Conseillers élus : 15
en exercice : 13
Membres présents : 13
Membres absents : 0
Procurations :

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 20 NOVEMBRE 2024

Le Conseil Municipal de la commune de NIDERVILLER s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances après convocation du 15 novembre 2024 sous la présidence de Madame Marie-Véronique BUSCHEL, Maire. Madame La Maire soumet au vote le procès-verbal du Conseil Municipal précédent qui s'est tenu le 09 octobre 2024. L'assemblée approuve à l'unanimité. Madame la Maire propose de passer au vote du secrétaire de séance.

Membres présents : MM. Fabien HENRY - Mathieu POIROT - Mmes Audrey FROEHLICH - Mylène FAUL - M. Gérard MICHEL - Mme Marie-Françoise CHIROL - MM. Philippe PIERRON - Frédéric SCHERRER - Yannis BLAISE – Mmes Marine FRISSON - Marjorie ZIMMERMANN – Damien GUENAIRE

Absents excusés :

Absent :

Quorum : atteint

Secrétaire de séance : BLAISE Yannis

Type de scrutin: ordinaire

Délibération n° 2024D2011-02

Objet : Décision modificative de transfert de crédits Budget Général de la Commune

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de transfert de crédits suivants, sur le budget de l'exercice 2024 :

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
21	2131	Immobilisations corporelles, bâtiments publics	- 60 000,00 €
023		Virement à la section d'investissement	- 60 000,00 €
021		Virement à la section d'expl	60 000,00 €
011	60612	Énergie – électricité	- 20 000,00 €

Chapitre	Article	Intitulé	Montant
012	6450	Charges de sécurité sociale et prévoyance	60 000,00 €
012	64505	Cotisations pour assurance du personnel	20 000,00 €

Délibération adoptée à l'unanimité.

La Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sous forme électronique sur notre site internet,

Envoyé en préfecture le 26/11/2024

Reçu en préfecture le 26/11/2024

Publié le

pour excès de pouvoir

ID : 057-215705054-20241120-2024DCM201102-DE

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de la publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Publié et transmis au Sous-Préfet, le 27 novembre 2024

La Maire,
Marie-Véronique BUSCHEL

Le Secrétaire de Séance,
Yannis BLAISE

